



Travail des jeunes, une évidence pour assurer l'indépendance

**TONDIKU - MBEMBI KHYM'S
YADISADILA KIKA PITSHOU
KABAKA SESEP KIMBETE SABINE**

Université de Kinshasa, Kinshasa, RD Congo

tondikumbembikhym@gmail.com

Abstract : The present research is emanation of the expression of the young diplomas universzitiy in démocratic republic of congo in general and those of the city of kinshasa in particular is a call to political decisoon-makers of democratic republic of congo for initiate projects providing jobs for young people. The ambitious job creation initiative enable young people to assume their responsibilities for a dignified duture.

Keywords : Job, Young graduates, independence.

Youth work, obvious to ensure independence

Résumé : Le présent travail étant une émanation de l'expression des jeunes diplômés des universités du Congo en général et ceux de la ville de Kinshasa en particulier est une interpellation aux décideurs politiques de la République Démocratique du Congo pour initier des projets pourvoyeurs des emplois car les jeunes en ont besoin. L'initiative ambitieuse en matière de création d'emplois permettra aux jeunes d'assumer leur responsabilité en tant que tel et de vivre dignement.

Mots-clefs : Travail, Jeunes diplômés, Indépendance

Introduction

Chaque année, les Etats membres de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T), du bureau international du travail (B.I.T) s'engagent sans retenue à assurer le plein emploi à leur peuple. Retrouver un emploi en République Démocratique du Congo est devenu un calvaire étant donné que plusieurs générations terminent les études universitaires sans trouver de l'emploi.

Pour trouver de l'emploi à l'heure actuelle, il faut une main noire des hommes politiques (recommandation), et pourtant lors du sommet des Nations Unies tenu en 2005, plus de 150 chefs d'Etats ont adopté une déclaration historique dans laquelle ils affirment que le plein emploi et la possibilité pour chaque personne de trouver un travail décent et productif constituent un objectif fondamental en vue d'assurer une mondialisation équitable. Une telle déclaration représente un soutien important, au plus haut niveau politique, en faveur de l'Agenda pour le travail décent de l'Organisation internationale du

travail (O.I.T) en tant qu'élément moteur de la réduction de la pauvreté consacrée comme l'un des objectifs du millénaire pour le développement (B.I.T.2005).

La constitution de la République Démocratique du Congo (2002) en son article 36 garanti le droit au travail pour tout un chacun en ces termes « le travail est un droit et un devoir sacré pour chaque congolais ». La politique de l'emploi des jeunes pouvant garantir cette disposition mise en place par le gouvernement est restée un slogan propagandiste mieux une politique de bidon vide qui attend toujours à être rempli.

L'équité au travail garanti par le fait que tous les êtres humains naissent librement et égaux en dignité et en droit ne semble pas trouver une place dans le contexte actuel de notre pays où les uns sont privilégiés et les autres sont marginalisés malgré leurs compétences.

Eu égard à ce bref aperçu, le constat se dégage qu'en R.D. Congo en général, et dans la ville province de Kinshasa en particulier (qui est la ville surpeuplée), la problématique du travail constitue un épineux problème qui préoccupe des spécialistes du monde de travail des domaines variés et d'autres personnes concernées (le gouvernement de la République, les partenaires multilatéraux et bilatéraux et les investisseurs étrangers).

En entreprenant cette recherche, nous nous proposons de diagnostiquer les conditions d'accessibilité des jeunes à l'emploi dans la ville province de Kinshasa.

Sur ce, notre préoccupation tourne autour des questions suivantes

- Le programme national de l'emploi des jeunes (PROYEN RDC rempli-t-il son rôle avec équité ?
- Sa politique en matière de création d'emploi, un mythe ou une réalité ?

Eu égard aux problèmes soulevés dans cette recherche et aux deux questions y afférentes, les hypothèses de cette recherche sont formulées de la manière suivante

- Le Programme National de l'emploi des jeunes ne remplit pas sa mission avec équité dans la mesure où l'accès à l'emploi est discriminatoire.
- Sa politique en matière de création de l'emploi est un mythe en ce sens que les emplois créés par le programme ne sont pas soumis à compétition.

Intérêt de la recherche

Le choix sur cette thématique se justifie au regard de la sensibilité de la question de l'emploi qui constitue une préoccupation tant au niveau national qu'international. De ce fait, cette étude a un intérêt : double

- Pour les jeunes diplômés congolais, elle les permet d'exprimer leurs attentes vis-à-vis des institutions pourvoyeuses des emplois

- Pour les décideurs, elle leur permet de revoir leur politique par rapport aux missions qui leurs sont assignées par le pouvoir public, de s'auto-évaluer en fonction des résultats de cette étude pour un éventuel réajustement. En définitive, à travers cette recherche, nous nous attendons à des efforts tendant à redonner le blason de notre pays dans la perspective d'un pays qui projette vers son émergence à l'horizon 2030.

Quelques notions sur le travail

Par définition, le travail selon le sociologue A Smith (1963) est l' « action de l'homme qui, par l'intervention de tout son être et grâce à sa capacité d'anticipation rationnelle, maîtrise la nature pour la faire servir à ses fins et lui permettre aussi de se réaliser lui-même ».

Le travail est une activité qui permet la production des biens et services. Au sens économique usuel, le travail est l'activité rémunérée qui permet la production des biens et services. Avec le capital, c'est un facteur de production de l'économie. Il est essentiellement fourni par les employés en échange d'un salaire et contribue à l'activité économique. Le processus d'entrée et de sortie de l'emploi se fait par le marché du travail (wikipedia, 2022).

Nous pouvons dire en d'autres termes que le travail est l'utilisation des énergies humaines, physiques et intellectuelles, pour une utilité personnelle et sociale.

Donc, le travail se distingue d'un simple jeu ou soulagement ; d'où, dans ce sens qu'il est ordonné pour un but, à une fin ou à une utilité.

Ainsi, pour se distinguer des actions qu'un animal accomplit ou des mouvements d'une machine, le travail emploie des énergies humaines dirigées par l'intelligence et soutenues par la volonté. L'activité consciente distingue l'homme directement de l'activité vitale de l'animal.

Dans le capital, Karl Marx (Tome I, P.91) considère l'homme comme « une puissance ou force de travail », et ajoute-t-il, « sous ce nom, il faut comprendre l'ensemble de facultés physiques et sa personnalité vivante et qu'il doit mettre en mouvement pour être utiles ». L'homme cherche à occuper une place dans la société par le travail et le travail le rend également libre et indépendant.

Ensuite, pour Hegel et Karl Marx, le travail a une valeur collective communautaire ; il relie les hommes entre eux dans l'action solidaire.

Conception du travail

Il existe plusieurs conceptions du travail selon les disciplines ou selon les auteurs. Pour cette étude, deux conceptions ont attiré notre particulièrement attention : la conception de Lubanza et celle de Kabambi Ntanda.

1. Conceptions du travail selon Lubanza (2007)

Pour sa part Lubanza Mukendi distingue les conceptions suivantes :

1.1. La conception psychologique

Pour les psychologues, le travail est un comportement. Il peut être :

- Asservissant
- Libérateur
- Militant
- Un moyen d'accomplissement de soi

1.2. La conception sociologique

Pour les sociologues, le travail est un fait social qui engendre diverses relations sociales. Tout comme l'individu seul ne peut subvenir à l'ensemble de ses besoins, il est obligé de s'associer à d'autres individus pour chercher l'équilibre. Ainsi, la division du travail s'avère très importante.

Cette division peut se fonder soit sur les besoins naturels des hommes, soit sur des aptitudes humaines. De ce fait, on distingue :

- La division sociale du travail
- La division technique du travail

1.3. La conception juridique

Du point de vue juridique, le travail est d'une part un contrat établi entre l'employeur et l'employé et d'autre part, un droit dont tout être doit jouir.

1.4. La conception économique

Sur le plan économique, le travail est un facteur de production et une source de revenu.

2. Conception du travail selon Kabambi Ntanda (2014)

Kabambi Ntanda, distingue les conceptions suivantes :

2.1. La conception de l'anthropologue

Pour celui-ci, le travail est une activité individuelle ou collective, institutionnelle et non instinctive, s'exerçant sur la nature à travers une succession d'opération.

2.2. La conception de l'économiste

Pour l'économiste, le travail est un facteur de production qui avec le capital et la nature, constitue un des éléments nécessaires à la création des biens et services.

2.3. La conception du responsable de l'entreprise

Pour celui-ci, le travail est une série des tâches et des obligations assignées à un individu pour atteindre les objectifs organisationnels préalablement définis.

2.4. La conception du travailleur

Pour le travailleur, le travail désigne les diverses modes d'actions sur l'environnement pour extraire les moyens de son existence.

Approche méthodologie

Sous ce point, nous décrivons notre population d'étude, la manière dont l'échantillon d'étude était extrait, les méthodes et techniques utilisées pour récolter, présenter, analyser et interpréter les données.

Population d'étude

La population d'étude étant l'ensemble d'éléments (Unités, individus) soumis à une étude quelconque. La population de notre étude est constituée des diplômés des Universités et instituts supérieurs habitants les communes de Lemba et Limete.

Echantillon

DE LANDSHEERE, G. (1997), échantillonner c'est choisir un nombre limité d'individus, d'objets ou d'événements dont l'observation permet de tirer des conclusions applicables à la population toute entière à l'intérieur duquel le choix a été opéré.

Vu la taille de notre population d'étude, il nous a été difficile d'atteindre tous les diplômés des universités concernés et, nous avons choisi de travailler

avec un échantillon dont les résultats nous permettrons de tirer des conclusions valables.

Nous avons donc opté pour un échantillon occasionnel de 50% par commune des instituts supérieurs et universités confondues avec les diplômes de 3^{ème} Graduat et de 2^{ème} Licence disponibles au moment du déroulement de l'enquête. Ainsi, notre échantillon est de 139 diplômés.

Tableau n°1. Présentation des sujets par sexe, institution et niveau d'études.

N°	Institutions	Sexe				Niveau d'études				Fréquence
		Masculin		Féminin		G3		L2		
1	UNIKIN	10	7,19 %	7	5%			17	12,2 %	17
2	ISTM/KIN	6	4,3%	14	10%	16	11,5 %			20
3	UPN	9	6,4%	5	3,5 %	6	4,3%	8	5,7%	14
4	ISC/GOMBE	8	5,7%	9	6,4 %	12	8,6%	5	3,5%	17
5	UPC	7	5%	6	4,3 %	3	2,1%	10	7,1%	13
6	UNIV. CATHOLIQUE	5	3,5%	4	2,8 %	2	1,4%	7	5%	9
7	ISAM	1	0,71 %	7	5%	8	5,7%	0		8
8	UNIV. CEPROMAD	6	4,3%	5	3,5 %	2	1,4%	9	6,4%	11
9	ISP/GOMBE	4	2,8%	9	6,4 %	10	7,1%	3	2,1%	13
10	ISTA	15	10,7 %	2	1,4 %	14	10%	3	2,1%	17

Une légende :

UNIKIN : Université de Kinshasa

ISTM/KIN : Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kinshasa

UPN : Université Pédagogique Nationale

ISC/GOMBE : Institut Supérieur de Commerce de la Gombe

UPC : Université Protestante du Congo

UNIV CATHOLIQUE : Université Catholique du Congo

ISAM : Institut Supérieur des Arts et Métiers

UNIV CEPROMAD : Université du CEPROMAD

ISP/GOMBE : Institut Supérieur Pédagogique de la Gombe

ISTA : Institut Supérieurs des Techniques Appliquées

Il ressort de ce tableau que parmi les sujets enquêtés de l'Université de Kinshasa présente 17 sujets ayant le niveau d'étude L2 réparti comme suit : 10 de sexe masculin (soit 7,19%) et 7 de sexe féminin (soit 5%) ; l'ISTM/Kinshasa représente 20 sujets : 6 de sexe masculin (soit 4,3%) et 14 de sexe féminin (soit 10%), dont 16 G3 et 4 L2 ; l'UPN représente 14 sujets: 9 de sexe masculin (soit 6,4%) et 5 de sexe féminin soit 3,5%) dont 6 G3 et 8 L2, l'ISC/Gombe représente 17 sujets 8 de sexe masculin (soit 5,7%) et 9 de sexe féminin (6,4%) dont 12 G3 et 5 [2 ; l'UPN représente 13 sujets : 7 de sexe masculin (soit 5%) et 6 de sexe féminin (soit 4,3%) ayant le niveau de suivant : 3 G3 (soit 2,1%) et 10 L2 (soit 7,1%) l'Université Catholique représente 9 sujets dont 5 de sexe masculin (soit 3,5%) et 4 de sexe féminin (soit 2,8%) ayant le niveau d'études ci-après : 2 G3 (soit 1,4%) et 7 L2 (soit 5%) l'ISAM représente un total de 8 sujets dont 1 sujets de sexe masculin (soit 0,71%) et 7 de sexe féminin (soit 5%) et tous ayant le niveau d'études G3 (5,7%) et 0 L2 (soit 0%) l'Université du Cepromad représente 11 sujets : 6 de sexe masculin (soit 4,3%) et 5 de sexe féminin (soit 3,5%) ayant le niveau d'études ci-après : 2 G3 (soit 1,4%) et 9 L2 (soit 6,4%) ; l'ISP/Gombe représente 13 sujets dont 4 de sexe masculin (soit 2,8%) et 9 de sexe féminin (soit 6,4%) ayant le niveau d'études ci-après : 10 G3 (soit 7,1%) et 3 L2 (soit 2,1%) et en fin l'ISTA qui représente 17 sujets dont 15 de sexe masculin (soit 10,7%) et 2 de sexe féminin (soit 1,4%) ayant le niveau d'études ci-après : 14 G3 (soit 10%) et 3 L2 (soit 2, 1 %).

Présentation et analyse des résultats

Dans ce paragraphe, nous présentons les avis des jeunes diplômés des instituts supérieurs et universités interrogés par rapport aux différentes questions posées au moyen des tableaux commentés.

Question 1. Ça fait combien d'années depuis que vous avez fini vos études ?

Tableau n°2 : Avis des sujets par rapports aux années après leurs études

Avis des sujets	F	%
0 à 2 ans	45	32,3

3 à 4 ans	37	26,6
5 à 6 ans	20	14,3
8 ans	22	15,8
10 ans et plus	15	10,7%
	139	100%

Les résultats du tableau ci-après montrent que sur 139 sujets enquêtés 45 sujets soit 32,3% ont fini leurs études il y a 2 ans tout au plus, 37 sujets soit 26,6% ont fini les études il y a 3 et 4 ans, 20 sujets soit 14,3% l'ont fini 6 ans durant, 22 sujets soit 15,8% ont fini leurs études il y a 8 ans et par contre 15 sujets soit 10,7% l'ont fini il y a 10 ans ou plus.

Question n°2 : Depuis ce temps avez-vous déjà passé un test (des tests) de recrutement ?

Tableau n°3 : Reconnaissance des sujets par rapport au test de recrutement

Rections des sujets	F	%
Oui	137	98,5%
Nom	2	1,5%
	139	100%

Il ressort de ce tableau que 137 sujets sur 139, soit 98,5% reconnaissent avoir déjà passé au moins un test depuis la fin de leurs études et 2 sujets soit 1,5% affirment n'avoir pas encore passé un test de recrutement.

A la lumière de notre recherche, il convient de souligner que les 2 sujets qui n'ont pas encore passé au moins un test sont ceux qui ont fini leurs études il y a 2 années passées.

Tableau n°4. Jugement des sujets du processus de recrutement

Question n°3. Comment jugez – vous ce processus de recrutement?

Jugement du recrutement par des sujets	F	%
Distraction	83	59,7%
Discrimination	51	36,6%
Réalité	6	4,3%
	139	100%

Ces résultats nous révèlent que 83 sujets soit 59,7% jugent le processus de recrutement comme une distraction, 51 sujets soit 36,6% pensent que le processus de recrutement est discriminatoire, par contre, 6 sujets soit 4,3% affirment selon eux que le recrutement est une réalité car c'est par ce biais qu'ils sont parvenus à trouver du travail. A ce propos, la majorité des sujets ont déjà passé le test de recrutement mais les résultats de ce processus ne sont pas pris en comptes par les examinateurs. D'où les propos ou qualificatifs distractions et discriminatoires.

Tableau n°5. Avis des sujets employés et non employés Question n°4. Avez-vous déjà trouvé un emploi ?

Sujets employés et non employés	f	%
Oui	14	10
Non	125	90
	139	100

Il ressort de ce tableau que 14 sujets sur 139 soit 10% ont déjà trouvé de l'emploi, par contre, 125 sujets soit 90% n'ont jamais trouvé de l'emploi depuis qu'ils ont fini leurs études.

A la lumière de ces résultats, il convient de souligner que la majorité des sujets enquêtés n'ont jamais trouvé du travail au lendemain de la fin de leurs études, ce qui nous amène à croire que le marché du travail à Kinshasa pose énormément des problèmes et il est difficile de trouver un travail décent.

Tableau n°6. Voie permettant de trouver de l'emploi

Question n°5. Par quel voie avez-vous trouver votre emploi.

Avis des sujets par rapport à l'emploi	f	%
Par recommandation	9	64,9%
Par test de recrutement	5	35,7
	14	100%

A la lumière de ce tableau, il convient de dire que 9 sujets sur 14 qui ont trouvé du travail sur un total de 139 sujets interrogés reconnaissent qu'ils ont trouvé du boulot par recommandation contre 5 sujets soit 35,7% qui affirme avoir trouvé de l'emploi par voie de test de recrutement.

En observant les différents avis des sujets, nous nous rendons compte que plus de la moitié de ceux qui ont trouvé du travail, c'est par recommandation et donc la méritocratie ne pas pris en compte dans le processus de recrutement dans les entreprises de la ville province de Kinshasa.

Tableau n°7. Jugement par rapport au salaire mensuel

Question n°6. Oui ou non, votre salaire mensuel est-il décent?

Avis des sujets par rapport au salaire	f	%
Oui	3	21,4%
Non	11	78,6%
	14	100%

Il ressort de ce tableau que 3 sujets soit 21,4% jugent que leur salaire mensuel est décent, par contre 11 sujets, soit 78,6% estiment que leur salaire mensuel n'est pas décent.

A la lumière de ces résultats, il sied de souligner que la majorité des sujets enquêtés jugent que leur salaire n'est pas décent, ce qui revient à dire que la politique salariale en application dans les entreprises et administration publique ne rencontre pas les attentes des employés.

Tableau n°8: Réaction des sujets par rapport à la dépendance

Question n°7. Comment pensez-vous mettre fin à la dépendance familiale et des amis?

Réactions des sujets à la fin de la dépendance	f	%
Trouvez un emploi et un salaire décent	101	72,6%
Voyager vers l'occident	27	19,4%
Trouver un mécanisme de survie	11	8%
	139	100%

Il se dégage du tableau n°8 que sur 139 sujets enquêtés, 101 sujets soit 72,6% pensent mettre fin à la dépendance des uns et des autres aussitôt trouver un emploi avec un salaire décent, 27 sujets soit 19,4% espèrent mettre fin à la dépendance aussitôt trouver un mécanisme de survie.

A partir des réponses qui sont données par ces sujets, nous disons que les jeunes pourront mettre fin à la dépendance des uns et des autres s'ils trouvent

de l'emploi avec un salaire décent car cette assertion est l'expression de la majeure partie des sujets interrogés.

Conclusion

En menant cette recherche, nous avons voulu faire un état de lieu, recueillir l'opinion des jeunes diplômés des Instituts Supérieurs et Universités dans la ville province de Kinshasa en ce qui concerne le travail des jeunes qui est une évidence pour assurer l'indépendance.

En définitive, cette étude montre que les jeunes diplômés des Instituts Supérieurs et Universités ont du mal à se retrouver sur le marché du travail bien qu'ayant leurs titres et compétences pour assurer leur indépendance. Cela se justifie par le fait que

- Le processus de recrutement est une distraction et est discriminatoire car il ne tient pas compte de la compétence mais plutôt de sexe, de tribu et province d'origine
- Pour trouver un emploi, il faut être recommandé ;
- La politique de l'emploi des jeunes demeure un slogan propagandiste sans stratégies appropriées pour sa mise en œuvre.

Au regard des résultats à chaque question, nous constatons que notre hypothèse de départ est confirmée et nous restons par ailleurs ouverts à toutes les critiques allant dans le sens de consolider notre souci d'émergence de l'excellence dans le milieu du travail.

Bibliographie

- BIROU A. (1968), vocabulaire pratique de Sciences Sociales, xxème éditions, Paris
- B.I.T (2005), Les objectifs du millénaire pour le développement, in travail le magazine de l'OIT, BIT, Genève
- Fourastie J. (1961), pourquoi nous travaillons ? Ed. Armand Collin, Paris,
- Karl Marx, le capital, critique de l'économie politique, Livre I, Tome I, traduit de l'Allemand
- Présidence de la République (1999), instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par la RDC, in journal officiel de la RDC, numéro spécial, 40ème année, Kinshasa.
- Présidence de la République (2006) constitution de la RD Congo, in journal officiel de la RD Congo, numéro spécial, 47ème année, Kinshasa.
- Présidence de la République (2002), code de travail, in journal officiel de la RD Congo, éditions cedi, Kinshasa.

Kabambi Ntanda (2014). Ergonomie, analyse du travail et classification. Notes de cours. Kinshasa : Université de Kinshasa

Lubanza Mukendi (2007). Travail et institutions de la RD Congo. Notes de cours. Kinshasa : Université de Kinshasa

Fr.m.wikipedia.org.,consulté à Kinshasa, le 20 avril 2022